

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 27/2022
12 juillet 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition des sociétés Mercedes-Benz Mechelen NV/SA et Mercedes-Benz Wemmel NV/SA par SAAEM Belgium SA (Groupe Maurin)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 11 juillet 2022 la concentration par laquelle la société SAAEM Belgium SA (groupe Maurin) envisage de prendre le contrôle exclusif des sociétés Mercedes-Benz Mechelen NV/SA et Mercedes-Benz Wemmel NV/SA, toutes deux filiales de la société Mercedes-Benz Retail Belgium NV /SA.

Les parties sont actives dans le secteur de la distribution automobile et des services associés.

Cette transaction a été notifiée le 21 juin 2022 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Maurin exploite en Belgique :

- dix concessions Mercedes-Benz/Smart: Claes & Zonen Sint-Truiden, Claes & Zonen Tienen, Claes & Zonen Tongeren, Euro-Trucks Claes Sint-Truiden, GMS Mercedes Leuven, Groep Jam Bree (nieuwe wagens), Groep Jam Bree (tweedehandswagens), Groep Jam Dilsen-Stokkem, Groep Jam Hasselt et Groep Jam Lommel
- cinq concessions Ford: Devos & Dewanckel Ieper, Devos & Dewanckel Roeselare, Unicars Brugge, Unicars Diksmuide et Unicars Oostende
- deux concessions Nissan: Nissan Gent et Nissan Leuven

Les activités se chevauchent sur une zone géographique touchant en partie la Région de Bruxelles Capitale et la province du Brabant flamand pour les marchés (i) de la vente de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers, neufs ou d’occasion, (ii) de l’entretien-réparation de véhicules particuliers, de véhicules utilitaires et camions, (iii) des services de carrosserie sur véhicules particuliers et véhicules utilitaires, et (iv) de la distribution de pièces détachées pour véhicules particuliers, véhicules utilitaires et camions.

En raison de la position limitée des parties sur les marchés concernés, l’ABC constate dans sa décision du 11 juillet 2022 que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).